



Récompenses

Les lauréats du prix Entreprises et Environnement 2011

Les entreprises et associations, lauréats 2011 du prix Entreprises et Environnement organisés par le ministère de l'Écologie avec l'association Orée et en partenariat avec le Crédit Coopératif et Environnement Magazine, ont reçu leur récompense mardi 29 novembre sur le salon Pollutec, en présence de Dominique Dron, commissaire général au développement durable.

Elles sont récompensées à la fois pour leur capacité à construire des stratégies de développement durable et leur force d'innovation, à travers cinq catégories : Ecoproduit pour le développement durable, Management et initiatives pour le développement durable, Biodiversité, Technologies économes et propres et Innovation dans les éco-technologies.

Rubrique Ecoproduit pour le développement durable

C'est **Maisons du Monde** qui remporte le prix Ecoproduit pour son premier canapé écoconçu. La démarche a abouti à l'utilisation de pin éco-certifié, d'une bourre en textiles recyclés et d'un revêtement en coton biologique. Ces choix ont permis de relocaliser un tiers de la fabrication en France. Des mentions récompensent également Alstom Transport et Oberthur technologies. La sous-station d'alimentation électrique d'Alstom permet d'optimiser l'efficacité énergétique des systèmes ferroviaires par récupération de l'énergie de freinage des trains. Et Oberthur a conçu une carte Sim en papier au lieu de plastiques.

Catégorie Management et initiatives pour le développement durable

Le premier prix revient à **APF Entreprises 34**. Certifiée qualité-sécurité-environnement et évaluée « mûre » sur le référentiel Iso 26 000, l'entreprise qui emploie près de 70 % d'handicapés se concentre sur des éco-activités, du reconditionnement de toners à la fabrication de volets électriques solaires. Enfin, Alter Eco reçoit le 2e prix de la catégorie. L'acteur historique du commerce équitable a mis en place des partenariats exemplaires avec ses coopératives fournisseurs et développé des outils d'évaluation de leurs pratiques.

Catégorie Innovation dans les éco-technologies

Le prix Innovation dans les éco-technologies est remis à **Clean Energy Planet** pour sa vélostation électrique modale. Il s'agit d'une station de vélos électriques en libre service où le verrouillage et la charge se font automatiquement et simultanément. L'opération est enclenchée grâce à une carte magnétique RFID, un badge d'entreprise, une carte de transport ou de parking. Une interface Internet permet la réservation à distance, l'édition d'un journal d'activité et la maintenance à distance.

Le jury a aussi attribué une mention spéciale à **Cesbron** pour son réfrigérateur solaire avec accumulateur d'énergie. Il est destiné aux sites isolés, notamment en Afrique. Fini le fluide caloporteur. Son échangeur de chaleur fonctionne avec de la glace. Les composants du circuit frigorifique limitent la consommation d'énergie, divisant par deux le besoin en capteurs photovoltaïques. Et, au lieu des batteries, le stockage d'énergie est assuré par de la simple glace.

Catégorie Technologies économes et propres

Dans la catégorie Technologies économes et propres, **Refresco** a été récompensé avec **Sidel** et **Pepsico France** pour une technologie de remplissage aseptique économe en eau et en énergie. L'innovation porte sur une conditionneuse de bouteilles où la désinfection se fait à sec. Résultat : les consommations d'eau pour le rinçage, de vapeur pour la stérilisation, d'électricité pour les pompes et de frigories pour le refroidissement sont réduites à zéro. Ce changement sur la ligne de remplissage s'est accompagné d'un changement de bouteille, qui contient désormais 50% de plastique PET recyclé.

Catégorie Biodiversité Entreprises

Le Prix Biodiversité et entreprises récompense le binôme **Eiffage - Association Fipan - Dervenn** pour le Fonds d'Intervention pour le Patrimoine Naturel Bretagne/Pays-de-la-Loire (« FIPAN® BPL »). Le Fipan, expérimenté sur la LGV BPL, finance des actions de génie agri-écologique pour préserver la biodiversité. Ce projet a reçu également la Mention spéciale « Projet pour la biodiversité »

Une Mention spéciale « Meilleure démarche de gestion de site » revient à **Yves Rocher** pour la gestion de l'environnement et de la biodiversité du site de La Gacilly. Une Mention spéciale « Produit pour la biodiversité » est décerné à **Geophyte - Evinerude** pour son plan de lutte contre l'ambrosie. Et une Mention spéciale « Meilleure initiative de sensibilisation » distingue **Idée Alsace** pour le rendez-vous de la Biodiversité. Enfin le Coup de cœur du jury revient à **voies navigables de France** pour les techniques végétales de restauration des berges des voies navigables.